

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le treize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la présidence de Lucien BRESSAN, Maire.

<b>Date de convocation du Conseil Municipal</b> : 07/01/2016	<b>Étaient présents</b> : Mmes et MM. BRESSAN, DELON, POUHEY, CAPDET, COURTIER, SOUSSOTTE, DUBEDOUT MOUTINARD, ELICECHE
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de présents : 9	<b>Absents ou excusés</b> :
Procurations : 4	Mme GAUTHIER ayant donné procuration à Mme MOUTINARD
Votants : 13	M. BERROA ayant donné procuration à M. DELON
	Mme BATARD ayant donné procuration à M. POUHEY
	Mme PONS ayant donné procuration à M. ELICECHE
	Mme RAYSSIGUIER, M. VERGNES
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme MOUTINARD

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

### **N°2016-01/ 1 : DETR 2016**

Compte tenu d'éléments non pris en considération dans la proposition des travaux de réfection de l'école maternelle de Beychevelle, il convient d'annuler la délibération n° 2015-12/10 relative à la demande de DETR 201 et demander au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le dossier que M. le Maire présente comme suit :

Le groupement scolaire de Beychevelle présente de nombreux désordres tant au niveau du préau que des façades du bâtiment : fissures sur la dalle du préau et du local technique, décollement de l'un des poteaux et des murs porteurs, désaffleurement entre le dallage et les murs intérieurs de l'école et nombreuses fissures profondes sur l'ensemble de la façade du bâtiment scolaire nécessitant notamment un traitement des aciers.

Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour solliciter les subventions au taux maximum pour une telle opération

**ETABLIT** comme suit le plan de financement :

Montant des travaux	106 550 € H.T.
Travaux Imprévus 10 %	10 655 € H.T.
Etude géotechnique	1 530 € H.T.
Maitrise d'œuvre	14 790 € H.T.
<b>Total H.T.</b>	<b>133 525 €</b>

Total T.T.C.	160 230 €
Subvention D.E .T.R. (35% sur 117 205 € de travaux)	41 021.75 €
Autofinancement	119 208.25 €

**S'ENGAGE** à mettre en place le financement nécessaire  
**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016,  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document qui sera nécessaire à la réalisation de l'opération.

## N°2016-01/ 2 : Création d'un poste d'agent technique à temps non complet

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la nécessité de la mise en place, du nettoyage de la cantine et du ménage des classes dans la mesure où les ATSEM ne peuvent pas être disponibles, il convient de renforcer les effectifs du service technique de l'école maternelle de Beychevelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DECIDE :**

**1 -** La création d'un emploi d'agent technique à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup> pour :

- Mise en place de la cantine
  - Nettoyage de la cantine
  - Surveillance des enfants
  - Entretien des bâtiments communaux
- à compter du 29 février 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique 2<sup>o</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**2 -** De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3 -** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Questions diverses :**

- *M. le Maire informe ses collègues :*
  - *De la réflexion sur le remplacement de M. DUBOIS. Un poste de responsable technique polyvalent pourrait être envisagé avec une mission d'ASVP. Lancement du recrutement à prévoir pour un poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre prochain.*
  - *De la réunion publique d'information concernant la campagne de distribution des cachets d'iode qui sera organisée à Cissac le 21 janvier à 18 h 30. Les conseillers municipaux de la commune distribueront une lettre d'information à la population.*
  - *du dossier de la vidéoprotection lancé par le biais de la communauté de communes. Compte tenu du résiduel de 40 000 € à la charge de la commune pour les deux caméras prévues, M. le Maire propose de s'orienter vers une nouvelle étude qui*

*prendrait en compte l'ensemble des bâtiments communaux nécessitant une surveillance.*

- *Columbarium : suite à la consultation lancée et prévue au budget 2015, Monsieur le Maire présente les trois projets reçus. Les élus adoptent à l'unanimité le projet de Granimond pour un montant de 11 686 € H.T. soit 14 023.20 € TTC.*
- *M. DELON fait part à l'assemblée :*
  - *Des propositions commerciales relatives à l'équipement de téléphone pour les cantonniers. Après énonciation des différentes propositions, les élus retiennent l'offre de QWALYS pour un montant de 9 € H.T par mois comprenant 2 heures d'appels, sms et mms illimités.*
  - *Propose de racheter la tondeuse dont se sépare le château Gruaud Larose pour un montant de 7 500 € TTC. Accord des élus, cette somme sera prévue au prochain budget primitif.*
  - *De la nécessité de s'équiper d'un tractopelle d'occasion pour divers travaux. Monsieur le Maire fera un courrier aux châteaux dans le cas où ils seraient amenés à vendre le leur, 30 000 € seront prévus au budget.*
- *Mme CAPDET informe ses collègues que la commission des finances aura lieu mi-février.*
- *M. POUEY précise que la commission des associations sera tenue fin janvier.*
- *M. ELICECHE signale que le château Barton a coupé les branches et qu'il n'y a plus de batardeaux au lieu-dit Le Long.*
- *M. SOUSSOTTE s'interroge sur l'absence de ligne blanche dans le bourg de St Julien. M. le Maire explique à l'assemblée qu'il n'en n'y aura pas dans l'agglomération.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 h 40.*